



Ce CDEN se tient dans un contexte de rentrée particulier et pour le moins difficile. Sur le plan social, le Gouvernement Philippe a fait le choix de la poursuite et de l'amplification des politiques régressives de ces 30 dernières années. Mise à mal du code du travail, remise en cause des contrats aidés, précarisation des salariés : ce sont toujours les mêmes recettes qui sont proposées pour les résultats que l'on sait. La fonction publique n'est pas épargnée : gel du point d'indice, retour de la journée de carence, hausse de la CSG. C'est pour toutes ces raisons que la FSU était dans la rue aujourd'hui pour réclamer d'autres choix.

Dans notre département, pour la majorité de nos jeunes élèves, la rentrée scolaire se sera déroulée sans trop d'encombre. Néanmoins, pour quelques enfants, le traitement réservé à certaines familles aura rendu impossible la scolarisation dans de bonnes conditions voire, dans certains cas, la scolarisation tout court.

Plusieurs familles Roms ont en effet été délogées de tous les campements de fortune qu'elles avaient occupés depuis cet été, rendant la scolarisation extrêmement chaotique, voire impossible dans certains cas. Cette situation a contribué à priver de jeunes enfants d'un droit élémentaire : le droit à être scolarisé dans de bonnes conditions indépendamment de la situation administrative de leur famille.

Par ailleurs, certains mineurs isolés de moins de 16ans, n'ont pu effectuer leur rentrée scolaire. Est-il envisageable que les procédures permettant une scolarisation rapide soient simplifiées afin que ces jeunes puissent faire leur rentrée scolaire en même temps que leurs camarades?

Pour quelques écoles, l'année scolaire a débuté et continuera dans des conditions difficiles vus les effectifs élevés. Les écoles de la Veüe, Dora Rivière, La Montat maternelle, Grand Clos élémentaire, Montaud élémentaire, Jacquard, restent très chargées même pour celles situées en REP. La problématique des écoles REP du centre ville est toujours d'actualité et rien n'est réglé, certaines sont en souffrance. D'autres écoles encore, jugées non prioritaires lors des ajustements, ne vont pas passer une année sereine : Unieux vigneron élémentaire, Le Chambon Feugerolles Lamartine, La Ricamarie Pagnol maternelle, Moingt maternelle, St Chamond le Châtelard.

Pour régler bon nombre de ces situations tendues, l'administration considère les effectifs de manière globale sur une commune ou un quartier, et propose souvent que des glissements d'élèves s'opèrent. Concrètement, rien ne se concrétise. A ce jour, les écoles sont toujours dans la même situation, les déplacements d'élèves d'un quartier à un autre ou d'un bout à l'autre d'une commune, ça ne fonctionne pas. Vous indiquiez en juin être en mesure de soulager les effectifs de La Veüe et Dora Rivière en cette rentrée. Ce n'est malheureusement toujours pas le cas en novembre et nous le savons tous, ces écoles devront faire le dos rond jusqu'à la fin de l'année.

La mise en place des CP à 12 en REP+ dans la Loire s'est faite sans moyens supplémentaires sur la dotation initiale. Cette mesure non anticipée a posé quelques problèmes de locaux qui devraient être d'autant plus importants lors de l'élargissement aux CE1 en REP+ et CP en REP en 2018. Pour installer cette mesure l'IA a également détourné les moyens existants au détriment des « plus de maitres que de classes » et de quelques postes de remplaçants déjà trop peu nombreux.

Le SNUipp/FSU souhaitait faire un point sur les regroupements d'écoles : 2016 a vu la concrétisation de 18 nouveaux regroupements d'écoles, 16 regroupements de plus en septembre 2017. Ils font suite à une vague massive de regroupements depuis 2007, ainsi la Loire a perdu plus de 10% de ses écoles, alors même que le nombre d'élèves a augmenté. Autant de structures qui fonctionnent avec un directeur qui devra gérer 200, voire plus de 300 élèves, autant qu'un collège. Un seul directeur pour tout faire, alors que des collèges de même taille ont à minima 5 personnels non enseignants pour faire tourner la structure. On ne peut ignorer les effets de ces décisions : perte de la spécificité de l'école maternelle, éloignement de la direction d'école, diminution de la cohérence pédagogique entre les

classes, difficulté à faire vivre le lien avec les familles. Cette solution présente néanmoins un avantage de taille pour l'administration, elle permet de globaliser les effectifs pour économiser des postes d'enseignants. La suppression des contrats aidés venant en aide à la direction dégradera encore la situation de ces écoles. A ce titre, la FSU souhaiterait d'ailleurs connaître le nombre de contrats aidés supprimés dans notre département.

A l'heure où la bienveillance, la proximité et le dialogue avec les familles et les élèves sont mis en avant, l'inspection académique crée des structures où l'anonymat devient la règle, où les directeurs ne peuvent gérer que l'urgence, sont dans l'impossibilité de construire un lien de qualité, avec les équipes et les parents, où enseigner et accueillir les élèves dans la sérénité devient plus difficile qu'auparavant. Dans certains cas, les décisions de regroupement sont le fruit d'un accord entre les différents partenaires. Mais le plus souvent, ces regroupements sont faits à marche forcée. Le conseil d'école a vocation à se prononcer sur ce genre de dossier et, selon la FSU, son avis devrait être suivi dans tous les cas. Le SNUipp/FSU souhaite sensibiliser le CDEN sur cette question car bien souvent, ces décisions conduisent à une dégradation du service public tant sur le plan de la proximité que de l'efficacité. Le SNUipp/FSU souhaiterait connaître la politique qui va être menée en 2018 lors de la prochaine carte scolaire sur ce point précis. Enfin, les enseignants souhaiteraient également connaître l'avis des conseillers départementaux et des fédérations de parents sur cette question.

Dans le second degré, la rentrée 2017 est à nouveau marquée par un manque de TZR.

Dans la Loire, à l'issue du groupe de travail de juillet, il n'y avait déjà plus de TZR disponible en lettres, technologie, espagnol, mathématiques, sciences physiques. Il restait un seul TZR en SVT et un en anglais pour tout le département.

Les effets de la pénurie de remplaçants commencent déjà à se faire sentir : les élèves du collège de Saint-Chamond n'ont pas eu de professeur de mathématiques depuis la rentrée, mise à part une enseignante contractuelle qui n'est pas restée plus de 4 jours.

L'expérience des années précédentes nous fait craindre une dégradation au fil des mois.

Pourriez-vous porter à notre connaissance le nombre d'enseignants non remplacés à ce jour ?

Concernant le dispositif « Devoirs faits » pour les collégiens volontaires, il répond en effet à une demande des familles de voir les collèges publics prendre en charge les devoirs à la maison, comme le font déjà la plupart des collèges privés. En ce sens, la mesure peut avoir du sens, réduisant ainsi la concurrence entre public et privé.

En revanche, pour le SNES-FSU, l'aide aux élèves doit se faire avant tout dans la classe, par les enseignants. Cela nécessite des effectifs de classe raisonnables et des moyens permettant d'organiser du travail en petits groupes dans toutes les disciplines, alors que chacun peut constater que les classes sont surchargées en collège et lycée.

Nous aimerions savoir si à ce jour ce dispositif est mis en place dans tous les établissements de la Loire, sous quelles modalités, quels sont les effectifs attendus et quelle est le montant de l'enveloppe d'HSE dédiée à la rémunération des personnels.

Enfin, nous nous interrogeons sur les choix des collectivités concernant certains logiciels informatiques utilisés dans les collèges et lycées. C'est notamment le cas de certaines applications liées à l'ENT, éditées par l'entreprise privée KOSMOS, et censées permettre aux établissements de gérer des tâches courantes, telles que les notes et l'édition des bulletins.

Ces outils ne sont absolument pas fonctionnels. Pouvez-vous nous dire comment ces choix sont effectués et le coût que cela représente pour le contribuable ?